

Conditions générales pour les services mobiles prépayés, ("CGV", état au 1.7.2021)

Pour les informations relatives au tarif ainsi que pour les conditions d'utilisation en vigueur, les possibilités de recharge et les sets de blocage disponibles pour les services prépayés, les renseignements publiés sur www.swisscom.ch font foi. Les tarifs et options tarifaires en vigueur pour l'utilisation à l'étranger (roaming) se trouvent sur www.swisscom.ch/roaming. Dans l'Espace clients l'itinérance et la notification des tarifs lors de l'utilisation d'un réseau de télécommunication mobile étranger peuvent être désactivées et réactivées. Pour certains appareils, une notification par SMS lors du passage à un réseau étranger n'est pas possible pour des raisons techniques. Des abonnements et des options adaptés à ces appareils sont disponibles sur www.swisscom.ch/roaming.

En vertu de la loi, Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») est tenue d'enregistrer les clients ayant opté pour ses services à prépaiement et de renseigner les autorités compétentes, conformément aux prescriptions légales. **La carte SIM ou le profil eSIM ne peuvent être activés qu'une fois l'acheteur dûment enregistré aux termes de la loi.** L'achat et l'enregistrement de plusieurs cartes par une seule et même personne peuvent être refusés.

Le client reconnaît que Swisscom peut lui communiquer valablement par SMS des informations relatives au contrat. La manière dont Swisscom traite les données du client et les possibilités d'influence dont dispose le client en la matière sont définies dans le document «**Déclaration générale sur la protection des données**», lequel peut être consulté sous <https://www.swisscom.ch/fr/clients-privs/precisions-juridiques.html> et qui prévaut sur les CGV en cas de contradiction. Le client peut faire supprimer gratuitement l'affichage du numéro d'appel, soit appel par appel soit de façon permanente.

Le client peut ordonner à la hotline ou en ligne dans l'Espace clients le blocage des services à valeur ajoutée commandés sur le réseau de Swisscom et facturés sur la ligne prépayée (en particulier les numéros 090x et les numéros courts SMS). Le blocage peut comprendre tous les services à valeur ajoutée ou être limité à certaines catégories (par ex. les services destinés aux adultes, les numéros 0900 ou 0901). Le Callfilter réduit considérablement les appels publicitaires indésirables, mais ne peut pas les éliminer complètement. De plus, dans des cas exceptionnels, l'activation du Callfilter peut avoir pour effet qu'un appel souhaité ne soit pas transmis au client.

Pour la détermination du crédit disponible sur la carte, l'état du compteur du système de décompte de Swisscom fait foi. Il incombe à l'utilisateur de veiller lui-même à recharger la carte SIM en temps utile. Les avoirs de la carte ne peuvent être ni remboursés ni transférés à d'autres opérateurs; toutefois, en cas de passage direct d'un service prépayé à un abonnement mobile de Swisscom, ils seront imputés au compte du client. Lorsque le solde créditeur est à zéro, le service prépayé ne peut pas être utilisé.

Si l'utilisation du service prépayé diffère sensiblement de l'usage à titre privé habituel, Swisscom se réserve le droit de prendre des mesures appropriées (p. ex. blocage du service, limitation de la vitesse de transmission). **Après 12 mois sans utilisation, ou en cas d'abus du service prépayé, la carte SIM perd sa validité. L'avoir de la carte se périmé, et Swisscom récupère le numéro de téléphone, sans verser de dédommagement.** Swisscom peut par ailleurs reprendre ou modifier sans dédommagement des numéros de téléphone lorsque des raisons administratives, fonctionnelles ou techniques l'exigent. Swisscom peut en tout temps modifier ou supprimer les services prépayés sans dédommagement. Si le client est lésé par la modification des CGV, des prix ou du service prépayé, ou si ce dernier est supprimé, Swisscom en informe le client suffisamment tôt par SMS. Le client peut réclamer la restitution de son avoir jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la modification ou de la suppression. S'il y renonce, cela signifie dans le cas d'une modification qu'il accepte cette dernière.

Swisscom répond uniquement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave lors de l'utilisation des services prépayés sur son réseau de téléphonie mobile. Toute responsabilité pour des dommages (p. ex. gain manqué) consécutifs à une négligence légère est exclue. Le présent contrat est soumis **au droit suisse. Le for est Berne** (Suisse). Les fors obligatoires sont réservés.

La personne soussignée répond vis-à-vis de Swisscom de l'exactitude de ses indications et de tout dommage résultant d'indications erronées ou insuffisantes. Par son enregistrement, le client déclare accepter les conditions générales susmentionnées.

Informations aux autorités lors d'une cession de la carte SIM prépayée

En cas de cession de la carte SIM prépayée, nous communiquons le nom et l'adresse du premier acheteur aux autorités compétentes qui nous en font la demande. Si le repreneur de la carte SIM prépayée commet des actes criminels, l'acheteur initial peut, le cas échéant, être poursuivi pénalement pour complicité, participation ou entrave à l'action pénale.